

# VALTECH SE

SOCIETE EUROPEENNE

SIEGE SOCIAL : 46 COLEBROOKE ROW – N1 LONDON  
SE000106

**Avis de convocation de la masse des obligataires**  
**Porteurs des 425 obligations Euro PP émises par la Société le 22 juillet 2016**  
**pour un montant de**  
**42 500 000 €**  
(ISIN : FR0013190147)

Mesdames et Messieurs les propriétaires d'obligations relatives à l'emprunt obligataire de 42 500 000 € au taux d'intérêt annuel de 4,25% l'an, représenté par 425 obligations de 100 000 € de nominal chacune, émises le 22 juillet 2016, sont convoqués, conformément à l'article R.225-66 et à l'article R.228-66 du Code de commerce, en assemblée générale des obligataires, **le 14 Juin à 10h**, dans les locaux de Oddo & Cie, situés 12 bd de La Madeleine, à Paris (75009), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## Ordre du jour

1. Mention du siège social au UK
2. Modification de l'article 2 des *Terms & Conditions* du contrat d'émission ;
3. Modification de l'article 4.1 (a) et (b) des *Terms & Conditions* du contrat d'émission ;
4. Modification de l'article 4.1 (a) des *Terms & Conditions* du contrat d'émission ;
5. Modification de l'article 4.4 (b) des *Terms & Conditions du contrat d'émission (montant des buy-back des actions émises sur exercice de warrants)* ;
6. Modification de l'article 4.4 (b) des *Terms & Conditions du contrat d'émission (montant des buy-back sur les put accordés dans le cadre des acquisitions)* ;
7. Modification de l'article 9 (f) des *Terms & Conditions* du contrat d'émission ;
8. *Modification de l'article 10 des Terms & Conditions* du contrat d'émission ;
9. Modification de l'article 10 (d) (ii) des *Terms & Conditions* du contrat d'émission ;
10. Modification de l'article 10 (f) des *Terms & Conditions* du contrat d'émission ;
11. Modification de l'article 11 des *Terms et Conditions* du contrat d'émission ;
12. Pouvoirs pour formalités.

---

## Conditions et modalités de participation

### ***Rappel des conditions de participation à l'assemblée :***

Tout titulaire d'obligation pourra prendre part à l'assemblée générale en personne ou s'y faire représenter par un mandataire de son choix, à charge pour chacun d'eux de justifier son identité et, s'agissant du mandataire, de présenter la procuration qui lui a été conférée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 228-71 du Code de commerce, seuls seront admis à participer à l'assemblée générale ou à s'y faire représenter par un mandataire, les titulaires d'obligations qui auront justifié de l'inscription de leurs obligations, deux jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale à 0h, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leur intermédiaire financier.

Un formulaire unique de vote par correspondance et de pouvoir est tenu à la disposition des titulaires d'obligations au siège social de la Société ainsi qu'à l'établissement parisien de la Société, soit au 148 rue de Courcelles, ou pourra être demandé à la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à compter de la date de la présente, ou par email à l'adresse [investors@valtech.com](mailto:investors@valtech.com) sous réserve que cette demande parvienne à la Société au moins deux (2) jours avant la date de l'assemblée générale. Les projets de résolutions y seront annexés. Les formulaires de vote à distance devront être retournés au plus tard deux (2) jours avant la date de l'assemblée générale des obligataires.

*Le Conseil d'administration*